

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2026

PRESENTS : Mme ASTIER Martine, Mme BARDAUD Marie-Christine, Mme BAZIN Coline, Mme BEAUGERIE Delphine, Mme COIRAUD Amandine, Mme COQUEL Laure, Mme COTEUR Charline, M. DOUDARD Christian, Mme HAMDAROU Asma, M. JANICOT Philippe, Mme LE MASSON Isabelle, M. MARTINIE Nicolas, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, Mme WISSOCQ Mathilde, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme BOURGEOIS Annick (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. GIROU Sébastien (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), M. LAGORCE Laurent (Pouvoir à Mme COIRAUD Amandine), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. VILLAUTREIX Joël (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent).

Secrétaire de séance : Isabelle LE MASSON

15. Convention entre la commune de Boisseuil et Monsieur Matthieu Peyrataud concernant la mise en place d'une gestion éco-pastorale sur le secteur des Bessières.

Monsieur Matthieu Peyrataud représentant la Ferme de Valette située 2 chemin de Valette, à Boisseuil, a sollicité la possibilité d'installer des moutons sur les parcelles AM 141, AM 142 et AM 44 d'une surface totale de 21 911 m² située rue Jacques Brel au lotissement des Bessières.

La commune possédant déjà trois zones d'éco pâturage sur les secteurs de Beauregard, du lotissement Plein Sud et de Poulénat, il apparaît intéressant d'étendre cette pratique à d'autres espaces pertinents permettant ainsi d'assurer l'entretien de la parcelle.

Contrairement aux autres secteurs, la gestion éco-pastorale de ces parcelles sera signée hors cadre d'intervention de Limoges Métropole, la communauté urbaine n'ayant pas souhaité participer à ce projet.

Il convient donc de formaliser ce partenariat par la signature d'une convention permettant de fixer les engagements réciproques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la mise en place d'une gestion éco-pastorale des parcelles AM 141, AM 142 et AM 44 situées rue Jacques Brel, au lotissement des Bessières avec Monsieur Matthieu Peyrataud, représentant la Ferme de Valette, 2 chemin de Valette à Boisseuil ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait en Mairie le 19 juin 2026
Au registre sont les signatures
Pour Le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Thierry VALADON


